



## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 14, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Vétrigne, 54 Grande Rue, sous la présidence de Monsieur Alain SALOMON, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers municipaux et affichée le 3 avril 2024.

### **Membres présents : 13**

Alain SALOMON, Eric WERDENBERG, Thierry DAGUET, Chantal LOUIS, Florine MELVILLE, Alain WEICK, Khalid BARRAMOU, Richard MARMET, Frédéric BURGUN, Guillaume REGISSER, Stéphanie GRANDGUILLAUME, Alban DIFFALAH, Jean-Jacques SANDERRE

### **Membre absent : 1**

Noémie SAUDIN

### **Quorum de 8 atteint**

**Secrétaire de séance** : Chantal LOUIS

La séance est ouverte à 20h30.

*M. Khalid BARRAMOU quitte la séance à 20h38, à la fin du point n° 2, et donne pouvoir à M. Alban DIFFALAH.*

## **ORDRE DU JOUR**

### **Point 1 : Désignation du ou de la secrétaire de séance**

Chantal LOUIS se propose pour exercer cette fonction.

### **Point 2 : Approbation du Procès-verbal de la séance du 19 mars 2024**

Aucune observation sur le procès-verbal.

### **Décision du Conseil municipal :**

**A l'unanimité,**

**approuve** le procès-verbal de la séance du 19 mars 2024.

Interventions

Khalid BARRAMOU : pourquoi il n'y a pas de délibération concernant la prime pour le pouvoir d'achat ?

Le Maire : elle sera au prochain conseil municipal car on doit attendre l'avis du CST qui se réunit le 30 avril.

Alban DIFFALAH : surpris qu'il n'y ait pas de point concernant la fermeture de classe de Roppe

Le Maire : On a présenté une motion la dernière fois mais on peut en parler en questions diverses. J'en ai été informé officiellement il y a deux jours. Les directions ont été informées avant les maires.

Alban DIFFALAH : ce sont les syndicats enseignants qui ont diffusés officieusement l'information, qui circule depuis une dizaine de jours.

### Point 3 : Approbation du Compte de Gestion 2023

#### Décision du Conseil municipal :

**A l'unanimité,**

**approuve** le Compte de gestion 2023 présenté par le Trésorier municipal,

**autorise** le Maire à le signer.

#### Interventions

Richard MARMET : demande une explication sur les chiffres, pour comprendre les tableaux présentés.

### Point 4 : Approbation du Compte Administratif 2023

Eric WERDENBERG, 1<sup>er</sup> Adjoint est désigné pour présenter le Compte administratif.  
Le Maire quitte la salle pendant le vote.

#### Décision du Conseil municipal :

**Par 12 voix pour, 1 ne prend pas part au vote (Alain SALOMON)**

**adopte** le Compte Administratif 2023.

#### Interventions

Stéphanie GRANDGUILLAUME : explique au reste de l'assemblée les données d'investissement et de fonctionnement.

Le Maire : l'année prochaine le CFU (Compte Financier Unique) remplacera les comptes de gestion et compte administratif.

### Point 5 : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

#### Décision du Conseil municipal :

**A l'unanimité,**

**adopte** l'affectation du résultat de fonctionnement 2023.

## **Point 6 : Adoption du Budget Primitif 2024**

### **Décision du Conseil municipal :**

**Par 11 voix pour, 1 contre (Khalid BARRAMOU), 1 abstention (Alban DIFFALAH)**

#### Interventions

Alban DIFFALAH : demande ce qu'il en est des réparations du revêtement de sol du citystade

Le Maire : un devis a été demandé mais les entreprises ont dit qu'il était encore en bon état, donc il ne sera pas changé cette année. Pour information, il faut le refaire en intégralité pour un coût de plus de 15 000 €.

Il est prévu un renfort pour Guillaume avec un saisonnier.

Alban DIFFALAH : si possible prendre quelqu'un de la commune.

L'année dernière, dans le compte rendu, il a été question de mettre en place les tickets restaurants pour les agents.

Le Maire : je vais voir ce qu'il est possible de faire, j'ai omis.

Alban DIFFALAH : l'année dernière il avait été évoqué de faire réaliser une étude thermique pour le toit de l'école maternelle, avant de faire le ravalement de façade.

Le Maire : pour l'instant on priorise l'extension de la salle du conseil et l'atelier municipal qui nécessitent beaucoup de dépenses.

Alban DIFFALAH : il avait été dit que l'étude thermique était gratuite et sans engagement. Chaque année depuis le début du mandat on parle du ravalement de la façade.

Le Maire : à l'époque c'était gratuit, maintenant c'est payant. On fera le ravalement, mais pour l'instant on finalise le chantier en cours. On ne peut pas tout faire sinon on augmente les impôts mais je me suis engagé en début de mandat à ne pas augmenter les impôts.

Alban DIFFALAH : maintenant que les lampadaires ont été remplacés rue des Champs fleuris, des Champs Rosot et rue des Grands Champs, c'est terminé ?

Le Maire : non il en reste impasse de la Nayatte, rue de la Forêt

Chantal LOUIS : a-t-on une subvention ?

Le Maire : oui on a obtenu le Fonds vert mais ils ne donnent que 20 %

Richard MARMET : peut-on avoir plus d'éléments sur le taux d'endettement de la commune, ses capacités à investir, l'évolution des coûts de fonctionnement etc... des chiffres plus simples avec un comparatif avec l'année dernière ? Ainsi que le montant de l'emprunt ?

Alban DIFFALAH : je rejoins Richard, chaque année on est assommés par des lignes et des lignes de chiffres mais en termes de commentaires, d'analyse de la santé financière, on ne sait pas

Le Maire : je vous enverrai un tableau avec les éléments

Au jour d'aujourd'hui nous avons un capital restant dû de 939 280 € sachant qu'on avait un résiduel d'emprunt pour l'école d'environ 800 000 € en début de mandat. C'est un emprunt qui va jusqu'en 2037.

Je l'ai renégocié pour faire un emprunt complémentaire sans payer plus, il est passé de 3,80 % à 0,95 %. On rembourse à peu près 53 000 € par an, intérêts inclus.

Jean-Jacques SANDERRE : cela représente combien d'endettement ?

Le Maire : je ne peux pas le calculer comme ça, je vous enverrai un document de synthèse  
Le Trésor public m'a dit que cet emprunt pour l'école était une erreur, je ne suis pas d'accord, si on n'investit pas on n'a rien. Je reprends les paroles d'Alban « un village sans école c'est un village qui meurt »

Alban DIFFALAH : en 2007 je pense qu'ils n'ont pas construit cette école sans avoir une vision, une stratégie.

Le Maire : non c'est une bagarre entre Offemont et Vétrigne, les maires ne s'entendaient plus pour le transport scolaire. Roppe était avec Phaffans.

Alban DIFFALAH : il y a quand même les lotissements qui ont été créés je pense que c'était prévu, et le PLU a été revu

Le Maire : le PLU c'est Bernard DRAVIGNEY et moi qui l'avons fait en 2017

## Point 7 : Vote des taux des contributions directes locales 2024

**Décision du Conseil municipal :**

**A l'unanimité,**

**vote**, pour l'année 2024, les taux des taxes des contributions directes locales suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 34,76%
- Taxe sur le foncier non bâti : 39,59 %
- Taxe d'habitation : 15,88 %

Interventions

Stéphanie GRANDGUILLAUME : la hausse de la base est due aux nouvelles constructions ?

Le Maire : c'est une revalorisation de l'Etat de 7 %

## Point 8 : Subventions aux associations 2024

**Décision du Conseil municipal :**

**A l'unanimité,**

**attribue** les subventions suivantes pour l'année 2024 :

Association	Montant
Collectif Résistance-Déportation 90	100 €
Banque alimentaire de Franche-Comté	100 €
Comité des Fêtes de Vétrigne	400 €
Anciens combattants d'Offemont-Vétrigne	200 €
Les amis de l'hôpital - Trévenans	100 €

Le montant prévu au budget étant de 1000 €, il reste 100€ pour une demande exceptionnelle.

**Point 9 : Renouvellement d'un groupement de commande par le Centre de Gestion pour l'achat de prestations de reliure et de restauration de registres**

**Décision du Conseil municipal :**

**A l'unanimité,**

**adopte** la présente délibération donnant mandat au Centre de Gestion pour mettre en œuvre un groupement de commandes d'achat de prestations de reliure et de restauration de registres,

**autorise** le Maire à signer tous documents y afférents.

**Point 10 : Remboursement d'achat de matériel apicole pour les ruches communales à M. Hervé MENNESSIER**

**Décision du Conseil municipal :**

**A l'unanimité,**

**autorise** le remboursement de la somme de 92,22 € à M. Hervé MENNESSIER.

**Questions diverses :**

**1 – Alban DIFFALAH : fermeture de classe à Roppe**

Le Maire : il me semble que ce doit être Madame MONIOL qui va quitter l'école de Roppe

Alban DIFFALAH : que dit le Maire de Roppe ?

Le Maire : nous avons rencontré la DASEN et apparemment les seuls maires convoqués étaient ceux concernés par une fermeture de classe.

Alban DIFFALAH : il y a des voix de contestation

Le Maire : j'ai vu Madame TANZI après la réunion des syndicats tout était acté. On a essayé de débattre avec elle, de lui parler des nouvelles constructions sur Roppe mais rien n'y a fait

Alban DIFFALAH : j'ai appris qu'il y avait trois inscriptions à Roppe qui n'étaient pas prévues.

Le Maire : sur les trois, une était prévue pour l'école maternelle. Il faut être à 155 enfants pour les deux écoles et on est à 150. Tous les jours on a cherché une solution avec Jean-François (Rousseau). Même si on prenait les enfants de moins de trois ans, ils ne sont pas comptés dans les effectifs.

Alban DIFFALAH : si on ne fait qu'attendre et espérer l'école va fermer dans quelques années. Je propose qu'on se prenne un temps de travail, de concertation, ensemble pour savoir quels sont les leviers dont dispose la commune pour avoir des effectifs à 4 ans, 5 ans, 6 ans. Il nous faut des arguments, il faut que chacun apporte des idées.

## **2 – Thierry DAGUET : travaux rue des Grands Champs**

Il y aura une circulation alternée entre le 15 et le 17 avril. Le 18 avril la circulation sera fermée toute la journée.

Je suis allé au Département pour une réunion sur les travaux des routes, ils vont refaire la CD22 mi-juillet entre le début du plateau, rue des grands Champs, et après la ferme SCHWALM.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h40.  
Délibéré en séance, le 9 avril 2024

Prochain Conseil municipal : **11 juin 2024**

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie et sur le site de la commune

[www.vetrigne.com](http://www.vetrigne.com)